

Conseil municipal du 18 mars 2025

Bon pour affichage le 24 mars 2025

PRESENTS : M BAILLY, Mme GRATEAU, M SOLIGNAC, Mme DEGENNE, M CHEMIN, M PÉROCHON (arrivé à 19h25), M PASQUIER, Mme RÉAULT, Mme DEVEMY, Mme AUDINET, M CARTIER.

FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE.

ABSENTS EXCUSES : Mme DECHEZELLE donne pouvoir à Mme DEGENNE.
Mme NALET donne pouvoir à Mme DEVEMY.
Mme BERNARD donne pouvoir à Mme AUDINET.
M ROUX donne pouvoir à Mme RÉAULT.

Le quorum étant atteint, la séance a débuté à 19 h 12, sous la présidence du maire.

Secrétaire de séance : Madame AUDINET.

1. APPROBATION DU CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

Depuis 2020, la signature d'une convention territoriale globale (CTG) est obligatoire pour percevoir certaines aides de la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF).

Une CTG a pour objet :

- d'identifier les besoins prioritaires sur l'Agglomération ou les communes signataires,
- de définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin,
- de pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante par une mobilisation des cofinancements,
- de développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants.

Les grands axes structurants d'une CTG sont les suivants :

- petite enfance,
- enfance,
- jeunesse,
- animation de la vie sociale,
- accès aux droits,
- logement.

La première convention territoriale globale a été signée le 31 décembre 2019 par Grand Châtelleraut, puis chaque commune concernée (du fait de ses domaines de compétences et des services présents sur son territoire) a signé un avenant avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne.

Grand Châtelleraut a lancé une démarche d'évaluation de la CTG 2020-2024 et de renouvellement de la CTG pour la période 2025-2029. Dans ce cadre, le Cabinet ANATER a été missionné pour accompagner cette démarche, auprès de l'ensemble des 6 secteurs (Châtelleraut, Est, Nord, Ouest, Sud et Sud-Ouest).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 14 voix POUR

D'APPROUVER les termes de la Convention Territoriale Globale 2025-2029 ci-annexée, à conclure avec l'ensemble des partenaires,

D'AUTORISER le maire ou son représentant à signer la Convention Territoriale Globale 2025-2029.

2. INFORMATIONS DIVERSES

2.1 PLANNING DU MARCHÉ

23 mars 2025	Annick NALET / Annick GRATEAU
30 mars 2025	Flavien CARTIER / Sébastien ROUX
6 avril 2025	Lydie RÉAULT / Jean-Pierre SOLIGNAC
13 avril 2025	Marylise AUDINET / Éric BAILLY
20 avril 2025 <i>Dimanche de Pâques</i>	Lydie RÉAULT / Jean-Pierre SOLIGNAC
27 avril 2025	Dominique CHEMIN / Philippe PASQUIER

2.2 COMMISSION COMMUNALE

Lors du conseil municipal précédent, il a été décidé, à l'unanimité, de créer une commission communale concernant les aménagements routiers d'entrée de bourg afin d'inciter les automobilistes à respecter la limitation de vitesse en agglomération.

Le Maire propose de convoquer une première réunion de cette commission qui aura lieu dans la journée du jeudi 24 avril en présence du responsable départemental des routes et d'un représentant de la gendarmerie.

Le prochain conseil municipal se tiendra le Jeudi 10 avril 2025 à 19 heures.

L'ordre du jour est épuisé ; le Maire a clos la séance à 19h57.